

دراسة النظرية العامة لتدخل الغير : التصرف نيابة عن الغير

فهرس رسالة دكتوراه

TABLE DES MATIÈRES

[les chiffres renvoient aux numéros de pages]

Principales abréviations	p. 7
Plan sommaire	p. 11
INTRODUCTION	p. 15
PREMIÈRE PARTIE : LA MISE EN ÉVIDENCE DE LA NOTION	p. 39
TITRE PREMIER : L'UNITÉ DU CONCEPT	p. 43
<u>CHAPITRE 1 : L'OBSERVATION EMPIRIQUE</u>	p. 47
<u>Section 1 : La notion d'interposition de personne dans les sources d'influence du droit positif</u>	p. 49
§ 1 : Les premiers éléments de la définition	p. 53
A. La notion d'interposition de personne dans le langage courant	p. 53
B. Les définitions juridiques de la notion d'interposition de personne	p. 55
C. La synthèse des éléments mis en évidence	p. 60
§ 2 : Une première tentative de qualification juridique	p. 64
A. Les points de convergence avec le mandat	p. 65
B. Les limites de la qualification de mandat	p. 67
1. L'hypothèse de l'interposition de personne dite "forcée"	p. 68
2. L'hypothèse de la gestion d'affaires <i>proprio nomine</i>	p. 71
C. La qualification de mandat (ou quasi-mandat) sans représentation	p. 72

<u>Section 2 : La notion d'interposition de personne dans les sources directes du droit positif</u>	p. 75
§ 1 : Les situations d'interpositions de personne frauduleuses	p. 80
A. Les insuffisances de la théorie de la simulation	p. 81
B. Les limites de la théorie de la fraude	p. 84
§ 2 : Les situations d'interpositions de personne non frauduleuses	p. 88
A. La convention de prête-nom	p. 90
1. Le sort des actes accomplis par le prête-nom	p. 92
2. L'attribution de la propriété au maître de l'affaire	p. 96
B. Le contrat de commission	p. 99
<u>CHAPITRE 2 : LA RECHERCHE SYSTÉMATIQUE</u>	p. 105
<u>Section 1 : Un remplacement</u>	p. 109
§ 1 : Le critère matériel	p. 111
A. Conséquences directes et conséquences indirectes	p. 112
B. Conséquences juridiques et conséquences économiques	p. 114
C. Conséquences voulues et conséquences fortuites	p. 118
§ 2 : Le critère comptable	p. 122
§ 3 : Le critère psychologique	p. 128
<u>Section 2 : Une dissimulation</u>	p. 133
§ 1 : Le critère matériel	p. 135
A. Une dissimulation d'identité	p. 136
B. Une dissimulation de qualité	p. 139
C. Un secret portant sur l'identité ou la qualité réelle du maître	p. 141
§ 2 : Le critère juridique	p. 145
A. Une absence réelle ou fictive de représentation	p. 146
B. Une absence formelle de désignation du maître de l'affaire comme sujet d'imputation des effets juridiques de l'acte	p. 148

<u>CHAPITRE 3 : LA DIFFÉRENCIATION JURIDIQUE</u>	p. 151
<u>Section 1 : Les techniques voisines</u>	p. 153
§ 1 : La stipulation pour autrui	p. 154
A. La recherche d'un critère de distinction	p. 155
1. Les critères rejetés	p. 155
2. Le critère retenu	p. 159
B. La mise en oeuvre du critère	p. 161
§ 2 : Les autres procédés voisins	p. 166
A. L'opération de courtage	p. 167
B. La promesse de porte-fort	p. 167
C. La disposition de la chose d'autrui par celui qui se croit propriétaire	p. 169
D. La supposition de nom	p. 170
<u>Section 2 : Les qualifications voisines</u>	p. 173
§ 1 : Les ensembles contractuels	p. 177
A. Les limites de la qualification d'ensemble contractuel	p. 178
B. L'application de cette qualification à l'interposition de personne	p. 181
§ 2 : Les chaînes de contrats	p. 183
A. Les limites de la qualification de chaîne de contrats	p. 184
B. L'application de cette qualification à l'interposition de personne	p. 188
TITRE DEUXIÈME : LA MULTIPLICITÉ DES FORMES	p. 193
<u>CHAPITRE 1 : L'INTERPOSITION DE PERSONNE PAR NATURE</u>	p. 197
<u>Section 1 : La convention de prête-nom</u>	p. 199
§ 1 : Une notion à géométrie variable	p. 201
A. Un mandat dissimulé	p. 202
1. Un mandat déguisé	p. 202
2. Un mandat secret	p. 203
B. Un mandat sans représentation	p. 204
1. Le mandat implicite sans représentation	p. 205
2. Le mandat explicite sans représentation	p. 206
3. La gestion d'affaires sans représentation	p. 207
C. Un mandat d'agir en nom propre	p. 208

§ 2 : Une notion duale (prête-nom réel et prête-nom fictif)	p. 210
A. L'exposé de la thèse	p. 211
B. La vérification jurisprudentielle	p. 215
1. L'arrêt du 18 février 1846	p. 217
2. L'arrêt du 25 janvier 1864	p. 218
3. L'arrêt du 26 avril 1982	p. 222
4. L'arrêt du 17 novembre 1999	p. 226
<u>Section 2 : Le contrat de commission</u>	p. 231
§ 1 : La définition de l'opération de commission	p. 233
A. Les critères de distinction avec le prête-nom	p. 234
B. Les principales applications	p. 237
§ 2 : Les effets de l'opération de commission	p. 242
A. Les effets réels	p. 243
B. Les effets personnels	p. 245
<u>Section 3 : La clause de réserve de command</u>	p. 255
<u>Sous-Section 1 : Le procédé traditionnel</u>	p. 257
§ 1 : La présentation générale du procédé	p. 259
§ 2 : La nature juridique du procédé	p. 267
A. Le fondement juridique de la substitution	p. 268
B. La spécificité du régime de ce procédé	p. 273
1. La situation juridique pendant la période d'incertitude	p. 273
2. L'exercice du droit d'option	p. 274
<u>Sous-Section 2 : Une application nouvelle - La clause de substitution</u> <u>dans les promesses unilatérales de vente</u>	p. 285
§ 1 : La position de la jurisprudence	p. 287
A. La nature juridique de la substitution	p. 289
B. Les conséquences de la substitution	p. 292
§ 2 : Les tentatives d'explication	p. 298
A. Les diverses propositions	p. 299
1. La qualification de cession de créance	p. 299
2. La qualification de délégation	p. 303

3. La qualification autonome de « substitution de personne »	p. 305
4. La qualification de stipulation pour autrui	p. 306
B. La qualification de « représentation optionnelle »	p. 311
1. Le rapprochement avec la clause de réserve de command	p. 312
2. L'appréciation critique de la proposition	p. 314
<u>CHAPITRE 2 : L'INTERPOSITION DE PERSONNE PAR INCIDENCE</u>	p. 319
<u>Section 1 : L'interposition de personne morale</u>	p. 321
§ 1 : La société-écran	p. 324
A. La cohérence de la notion d'interposition de personne morale	p. 326
1. L'exposé de la thèse de l'incompatibilité	p. 327
2. La critique de la thèse de l'incompatibilité	p. 328
B. L'autonomie du concept d'interposition de personne morale	p. 329
C. La spécificité juridique de l'interposition de personne morale	p. 332
§ 2 : La société fictive	p. 335
A. La notion de société fictive	p. 336
1. La fictivité juridique	p. 337
2. La fictivité économique	p. 339
B. Les effets de la déclaration de fictivité	p. 342
<u>Section 2 : Les autres interpositions de personne</u>	p. 347
§ 1 : L'interposition fiduciaire	p. 349
A. L'interposition fiduciaire dans les libéralités	p. 350
1. La qualification d'interposition fiduciaire dans les libéralités	p. 351
2. Le régime de l'interposition fiduciaire dans les libéralités	p. 356
B. L'interposition fiduciaire dans les actes à titre onéreux	p. 360
§ 2 : L'interposition représentative	p. 364
A. Le mandataire qui tait le nom de son mandant	p. 365
B. Le représentant qui agit en son nom propre	p. 368
§ 3 : L'interposition matérielle	p. 373
A. L'interposition matérielle en matière pénale	p. 374
B. L'interposition matérielle en matière civile	p. 379
C. L'interposition matérielle en matière administrative	p. 383
Conclusion de la première partie	p. 385

DEUXIÈME PARTIE : LA TENTATIVE D'UNIFICATION DU RÉGIME	p. 387
 TITRE PREMIER : DES FONDEMENTS JURIDIQUES COMMUNS	 p. 391
 <u>CHAPITRE 1 : LES CONDITIONS DE LA REPRÉSENTATION</u>	 p. 395
 <u>Section 1 : L'explication théorique du mécanisme de la représentation</u>	 p. 399
§ 1 : La représentation, véritable exception à l'autonomie de la volonté	p. 401
A. L'incompatibilité de la représentation avec le principe d'autonomie de la volonté	p. 402
B. L'explication de la représentation par une possible « hétéronomie de la volonté »	p. 408
1. L'analyse de la représentation par l'étude de l'acte juridique	p. 408
2. L'analyse de la représentation par l'étude de l'obligation	p. 411
 § 2 : La représentation, exercice d'un pouvoir nécessairement autonome	 p. 415
 <u>Section 2 : L'analyse pratique du mécanisme de la représentation</u>	 p. 423
§ 1 : La position du problème	p. 425
A. Les étapes du processus de mise en oeuvre de la représentation	p. 426
B. Le contenu et la portée de la condition de la <i>contemplatio domini</i>	p. 429
 § 2 : La démonstration de la compatibilité	 p. 435
A. La protection des intérêts du tiers cocontractant	p. 436
1. Les conséquences de l'absence de consentement du tiers	p. 436
2. Les conséquences de l'absence d'information du tiers	p. 438
B. L'exercice autonome et unilatéral du pouvoir de représentation	p. 442
 <u>CHAPITRE 2 : LES CONDITIONS DE LA SIMULATION</u>	 p. 447
 <u>Section 1 : L'ambiguïté de la notion de simulation</u>	 p. 451
§ 1 : La compatibilité de l'interposition de personne avec le procédé simulatoire	p. 453
A. Le procédé simulatoire dans le cadre d'un acte juridique unilatéral	p. 455
B. Le procédé simulatoire dans le cadre d'un fait juridique	p. 459

§ 2 : L'incompatibilité de l'interposition de personne avec la théorie des contre-lettres	p. 462
A. L'exposé de la conception restreinte de la notion de simulation	p. 464
B. Les critiques de la conception extensive de la notion de simulation	p. 466
1. L'énoncé des critiques dans leur contexte	p. 467
2. L'application des critiques à l'hypothèse de l'interposition de personne	p. 471
a. L'absence d'acte secret	p. 471
b. L'absence de contradiction	p. 476
c. L'inutilité du recours à la notion de simulation	p. 477
<u>Section 2 : Le bien-fondé d'une théorie générale de la simulation</u>	p. 481
§ 1 : La théorie de l'apparence, source d'inopposabilité des effets de la situation réelle	p. 483
§ 2 : La théorie de l'apparence, fondement d'une théorie générale de la simulation	p. 487
TITRE DEUXIÈME : DES RÉSULTATS CONVERGENTS	p. 495
<u>CHAPITRE 1 : L'IDENTIFICATION DE L'INTERPOSITION DE PERSONNE</u>	p. 499
<u>Section 1 : L'identification systématique</u>	p. 503
§ 1 : Les présomptions légales d'interposition de personne	p. 505
A. L'état du droit positif	p. 506
1. L'article 911 du Code civil	p. 506
2. L'article 1100 du Code civil	p. 508
3. Les autres présomptions légales	p. 511
a. Les articles renvoyant aux articles 911 et 1100 du Code civil	p. 512
b. L'article 1125-1 du Code civil	p. 515
c. L'article 990 D du Code général des impôts	p. 516
B. L'appréciation critique de la méthode des présomptions légales	p. 519
1. Une méthode contestable	p. 520
2. Une méthode paradoxalement inefficace	p. 522
§ 2 : Les méthodes assimilées aux présomptions	p. 524
A. En droit des sociétés	p. 525
B. En matière fiscale	p. 530

<u>Section 2 : L'identification empirique</u>	p. 533
§ 1 : La preuve du mandat préalable	p. 535
A. Le principe de la preuve littérale	p. 536
B. Les nombreuses atténuations	p. 538
§ 2 : La preuve de l'instrumentalisation	p. 545
A. Les éléments de preuve de l'instrumentalisation	p. 546
1. La maîtrise de fait exercée par l'interposant sur l'interposé	p. 546
2. L'anormalité de certains comportements	p. 548
3. L'existence de coïncidences troublantes	p. 550
4. L'impossibilité, l'improbabilité ou la fictivité de la version "officielle"	p. 551
B. La valeur juridique limitée de la preuve de l'instrumentalisation	p. 552
1. L'instrumentalisation volontaire	p. 553
2. L'instrumentalisation forcée	p. 555
a. L'instrumentalisation forcée dans l'intérêt du représentant légal	p. 555
b. L'instrumentalisation forcée au profit d'un tiers	p. 557
<u>CHAPITRE 2 : LES EFFETS DE LA QUALIFICATION D'INTERPOSITION</u>	
<u>DE PERSONNE</u>	p. 559
<u>Section 1 : Le principe de neutralisation</u>	p. 563
§ 1 : Les fondements de la neutralisation	p. 564
A. Les fondements généraux	p. 564
1. L'action en déclaration de simulation	p. 565
2. L'adage <i>fraus omnia corrumpit</i>	p. 569
B. Les fondements ponctuels	p. 575
1. Les corrections directes	p. 576
2. Les corrections indirectes	p. 578
§ 2 : Les effets de la neutralisation	p. 587
A. Les conséquences sur la validité de l'acte	p. 587
1. L'appréciation de la validité au regard des dispositions impératives	p. 588
2. L'appréciation de la validité au regard de la théorie générale des contrats	p. 590
B. Les conséquences sur l'imputation des effets de l'acte	p. 594
1. L'établissement d'un lien de droit	p. 595
2. La mise en oeuvre d'une responsabilité	p. 598
3. La soumission à un statut ou une règle obligatoires	p. 601

<u>Section 2 : Les sanctions spéciales</u>	p. 605
§ 1 : L'inopposabilité de la neutralisation	p. 606
A. L'inopposabilité résultant de la théorie de la simulation	p. 606
B. L'inopposabilité résultant de l'adage <i>Nemo auditur</i>	p. 614
§ 2 : Les sanctions ponctuelles	p. 619
A. Les sanctions civiles	p. 619
1. Les nullités formelles	p. 620
2. Les cumuls de responsabilités	p. 626
B. Les sanctions pénales	p. 628
Conclusion générale :	p. 633
Annexe	p. 639
Bibliographie générale	p. 647
I. Ouvrages généraux, manuels, traités	p. 647
II. Thèses, ouvrages spécialisés	p. 651
III. Articles, chroniques	p. 657
IV. Notes de jurisprudence, observations, commentaires	p. 662
Index alphabétique	p. 671
Table des matières	p. 679